

QUESTIONS SUR L'ACTUALITE

Questions sur l'actualité
13 février 2012- 6h35, 7h35 et 8h35

Editorialiste : Dr Yves Ekoué AMAÏZO,
Radio Africa numéro 1



A retenir

- ✓ Jérôme Kerviel, un trader condamné seul en 2010
- ✓ Il aura fini de rembourser en l'an 179 010
- ✓ Kweku Adoboli, un trader mise en examen seul en 2011
- ✓ Il est sûr de ne pas être seul responsable
- ✓ Daniel Bouton, PDG de la SG et Oswald Grübel, PDG de UBS ont été « démissionné »

Thème en gestation

- ◆ Abdoulaye Wade : Le Président inconstitutionnel qui abuse du droit
- ◆ Investir à long terme en Afrique : La Chine sera au Rendez-vous !
- ◆ Nigeria : Viols et trafics de bébés dans une clinique
- ◆ Cameroun : Vol de bébés et silence coupable

Société Générale et Union des Banques Suisses : Comment fuir ses responsabilités ?

Tout le monde se rappelle de Jérôme Kerviel, un trader « blanc », un français de 31 ans de la Banque Société générale au siège de Paris qui aurait coûté autour de 4.9 milliards d'Euros sur des prises de positions estimées entre 50 et 80 milliards d'Euros. Un procès retentissant qui semble en définitive avoir mis tout sur son dos. Pourtant, il a reconnu qu'il a « fauté » et a même prouvé que ses collègues et supérieurs hiérarchiques étaient au courant de ce qu'il faisait et les montants de ses engagements. Le Tribunal a pourtant conclu qu'il aurait été « seul » dans cette histoire. Discrètement, et un an après alors qu'il totalisait plus de 11 ans à la tête de la société générale, Daniel Bouton, le PDG de l'époque sera démissionné. La seule faute qu'il aurait commis n'a rien avoir avec Jérôme Kerviel directement. Sa faute à lui est de n'avoir pas prévenu suffisamment à l'avance le Président français, Nicolas Sarkozy. Jérôme Kerviel a été condamné en première instance (Tribunal correctionnel de Paris) en 2010 à cinq ans de prison dont trois ferme pour "abus

Il n'est ni de près, ni de loin apparenté à Eugène Adoboli, l'ex-Premier ministre togolais qui vient d'être lavé de toute accusation de détournement de fonds dans un procès en appel au Togo.

Le trading consistait à vendre et acheter des produits financiers sophistiqués (*actions, obligations et matières premières sous formes d'actifs*) que les propriétaires ne détenaient pas.

La « faute » du jeune Kweku Adoboli consiste à avoir « oublié » de se couvrir sur des engagements en Franc Suisse en début septembre 2011 et de n'avoir pas informé à temps sa direction. La réalité est que la banque centrale suisse qui n'intervient pas régulièrement sur les marchés, l'a fait justement pour stopper la montée inexorable du Franc suisse qui s'appréciait par rapport à l'Euro rendant les exportations suisses non compétitives en zone euro. L'UBS a porté plainte. Adoboli a été mis en

de confiance", "faux et usage de faux" et "introduction frauduleuse de données dans un système informatique". Il doit payer 4,9 milliards d'euros de dommages et intérêts. Avec son salaire de 2 300 Euros par mois comme consultant, il aura fini de payer sa peine en l'an 179 010, une autre aberration des juges. Le procès en appel en juin 2012 devrait rétablir la vérité des comptes, la vérité des faits ainsi que la culpabilité et la responsabilité collective.

Tout le monde se rappelle aussi du Trader « noir », Kweku Adoboli, un ghanéen/suisse d'une trentaine d'année qui aurait perdu entre 1,67 et 2 milliards d'Euros sur la base d'opérations, apparemment non autorisées, de près de 7 milliards d'euros au sein d'une succursale londonienne de l'UBS. Les pertes constatées de Kweku Adoboli pourraient venir d'un défaut de couverture de ses opérations. L'UBS pouvait-elle avoir volontairement ignoré les positions de son trader ?

examen pour "abus de position" et pour "fraudes comptables". Sur demande des autorités financières helvétiques et du Royaume Uni, des enquêtes indépendantes sont en cours pour comprendre pourquoi les systèmes de surveillance de la banque n'ont pas fonctionné ou ont été d'un silence abasourdissant ? L'ex-patron d'UBS Oswald Grübel avait été forcé à la démission. Le procès Adoboli ira aussi certainement en appel car il n'est pas possible qu'un seul individu, blanc ou noir, soit le seul fautif alors que le système de surveillance de la Société générale comme de l'UBS, n'a pas fonctionné. Il est vrai qu'ayant tous les deux (Kerviel et Adoboli) travaillé dans le « Back office », ils ont pu comprendre et maîtriser, et donc contourner le système de sécurité. Mais la direction et les collègues ne pouvaient l'ignorer et ne pas être au courant. YEA.



Contact Africa1
+33 1 55 07 58 07/01
www.africa1.com

E-mail:

info@africa1.com
yeamaizo@amaizo.info

Questions sur l'actualité

La Grande Matinale
Lundi à Vendredi :
6h35, 7h35 et 8h35

Questions sur l'actualité

Une rubrique qui offre une réponse à
chaud des Africains aux Africains.

Cette chronique afrocentrique permet
d'apporter des éclairages originaux,
assurément différents de
l'occidentalo-centrisme ambiant.

Interdépendance africaine

www.amaizo.info

Rubrique
Chronique afrocentrique

[http://amaizo.info/category/
chronique-afrocentrique/](http://amaizo.info/category/chronique-afrocentrique/)